



**PROCÈS VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
TENUE LE 4 MARS 2024, À 19H30,  
À LA SALLE DU CONSEIL**

**Sont présents les conseillers suivants :**

Mme Marie-Andrée Lapierre	M. Stéphane Fillion
Mme Francine Garneau	M. Luc Lachance
M. Denis Tanguay	Mme Lorie Gosselin Côté

Formant quorum sous la présidence de Mme Nadia Vallières, mairesse.

Est aussi présente : Mme Joanie Bolduc Pelchat,  
Directrice générale/greffière-trésorière

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Nadia Vallières, mairesse, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ORDRE DU JOUR**

**33-03-2024**

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Ordre du jour
- 3) Période de questions
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 5 février 2024
- 5) Revenus et dépenses février 2024
- 6) **Administration :**
  - 6.1 Ouverture soumissions équipements camion Western 2024
  - 6.2 Rapport PAVL — Volet entretien des routes locales
  - 6.3 Règlement #290-2024 : Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021
    - A) Avis de motion
    - B) Adoption du premier projet de règlement
  - 6.4 Horaire écocentre 2024
  - 6.5 Abat-poussière 2024
  - 6.6 Appel d'offres rechargement de gravier
  - 6.7 Débroussaillage 2024
  - 6.8 Tour de Beauce
  - 6.9 Refonte du calendrier de conservation
  - 6.10 Colloque de la MRC 2024
  - 6.11 Renouvellement Passion-FM
  - 6.12 Achat lames d'usure et sabots
  - 6.13 Démission Mme Joanie Bolduc Pelchat
  - 6.14 Approbation du rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2023

- 6.15 Appui Municipalité de Saint-Damien  
6.16 Déneigement des entrées municipales saison 2024-2025

**7) Correspondances**

**8) Suivi MRC :**

- 8.1 Procès-verbal du mois de février 2024 de la MRC de Bellechasse

**9) Varia**

**10) Levée de l'assemblée**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**4. PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2024**

**34-03-2024**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté appuyé par Mme Francine Garneau et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2024, soit adopté tel que rédigé.

**5. REVENUS ET DÉPENSES FÉVRIER 2024**

**35-03-2024**

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre appuyé par M. Denis Tanguay et unanimement résolu par les conseillers

D'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil par la directrice générale. Cette liste fait état de 219 344.67 \$ de revenus, de 10 614.96 \$ de compte à payer et de 58 665.96 \$ de dépenses incompressibles.

**6. ADMINISTRATION**

**6.1 Ouverture soumissions équipements camion Western 2024**

**36-03-2024**

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester a effectué un appel d'offres public relatif à l'achat d'équipements pour un camion 10 roues neuf pour le service des travaux publics ;

Attendu qu'une seule soumission a été déposée par Service d'équipements G.D. inc. ;

Attendu que le prix soumis par Service d'équipements G.D. est de 144 255.00 \$ avant taxes;

Attendu que la soumission déposée est conforme aux exigences de la municipalité;

Attendu que le coût des équipements sera payé à même le surplus accumulé non affecté de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité accorde le contrat à Service d'équipements G.D., plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 165 857.19 \$, taxes incluses.

## **6.2 Rapport PAVL — Volet entretien des routes locales**

**37-03-2024**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 137 029 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **6.3 Règlement #290-2024 : Projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 266-2021**

### **A) Avis de motion**

AVIS DE MOTION est donné par Mme Lorie Gosselin Côté, conseillère, qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil municipal, le règlement #290-2024 modifiant le Règlement de zonage 266-2021.

Le premier projet de règlement est déposé par Mme Lorie Gosselin Côté, conseillère, séance tenante.

### **B) Adoption du premier projet de règlement**

**38-03-2024**

ATTENDU QU'un projet de traitement des résidus agricoles par biométhanisation a été présenté aux élus ;

ATTENDU QUE ce projet serait implanté sur la propriété située au 40, route 216;

ATTENDU QUE deux séances d'information ont été offertes à la population en date du 25 octobre 2023 et du 13 février 2024 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire souhaite apporter des modifications à son règlement de zonage afin que ce projet soit rendu possible dans la zone ciblée ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mars 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement étaient disponibles pour consultation par le public ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

**Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester décrète ce qui suit :**

### **Article 1**

Le plan de zonage est modifié afin de créer la zone 102-A à l'intérieur de la zone 100-A existante, tel qu'illustré au plan de l'annexe 1 du présent règlement.

### **Article 2**

L'annexe L du règlement de zonage est modifié par l'ajout d'une grille de spécifications pour la zone 102-A. Les usages permis et les normes d'implantation pour la zone 102-A figurent à l'annexe 2 du présent règlement.

### **Article 3**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

## **6.4 Horaire écocentre 2024**

**39-03-2024**

CONSIDÉRANT QU'un horaire pour l'ouverture de l'écocentre municipal est déposé aux élus;

CONSIDÉRANT QUE M. Fernand Pelchat accepte de s'occuper à nouveau de l'écocentre à compter du mois de mai;

Il est proposé par M. Stéphane Fillion  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité retienne les services de M. Fernand Pelchat, comme surveillant de l'écocentre municipal pour l'année 2024.

Que l'horaire de l'écocentre soit accepté tel que déposé et que celui-ci soit publié dans le Saint-Nazaire Information du mois d'avril, ainsi que sur le site Web de la municipalité.

### **6.5 Abat-poussière 2024**

**40-03-2024**

CONSIDÉRANT QU'une proposition de prix a été demandée à la compagnie Somavrac c.c. pour la fourniture de 28 000 litres de chlorure de calcium liquide 35%;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis est de 0.4503\$/litre;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la proposition #22831 de la compagnie Somavrac c.c. pour la fourniture de 28 000 litres de calcium liquide.

### **6.6 Appel d'offres rechargement de gravier**

**41-03-2024**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement granulaire sont prévus pour l'été 2024;

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Qu'un appel d'offres sur invitation soit fait pour la fourniture de ±2000 tonnes de MG 20B concassé.

### **6.7 Débroussaillage 2024**

**42-03-2024**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à réserver les services de M. Adam Vachon pour le débroussaillage des fossés et des bords de routes.

D'accepter les taux horaires suivants soumis par M. Vachon :

- 117.75 \$/h plus taxes pour les tondeuses de 6' de coupe avec télescope
- 122.75 \$/h plus taxes pour les mats hydrauliques avec tête de 5' large

### **6.8 Tour de Beauce**

**43-08-2024**

CONSIDÉRANT QUE le *Tour de Beauce* travaille présentement à l'organisation de son édition 2024, qui se tiendra du 12 au 16 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation projette de circuler sur les rues de la municipalité le 13 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation doit obtenir une autorisation de passage de la part de la municipalité pour l'obtention du permis d'événement du ministère des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lachance

appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le Tour de Beauce à circuler sur les rues de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester lors de son événement qui se tiendra entre le 12 et le 16 juin.

De nommer M. Sylvain Vallières, employé des travaux publics, responsable de la sécurité sur le parcours.

### **6.9 Refonte du calendrier de conservation**

**44-03-2024**

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

Attendu que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de Saint-Nazaire-de-Dorchester.

### **6.10 Colloque de la MRC**

Cette année, le Colloque de la MRC se tiendra du 2 au 4 mai 2024 au Manoir du Lac Delage. Mme Nadia Vallières ainsi qu'un des membres du conseil participeront à cet événement.

### **6.11 Renouveau Passion-FM**

**45-03-2024**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par M. Luc Lachance  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité renouvelle sa carte de membre à Radio Bellechasse-Etchemins au coût de 40 \$.

### **6.12 Achat lames d'usure et sabots**

**46-03-2024**

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par M. Stéphane Fillion  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser M. Sylvain Vallières, responsable des travaux publics, à faire l'achat de lames d'usures et de sabots pour les déneigeuses et la niveleuse pour une dépense approximative de 1 600 \$.

### **6.13 Démission Mme Joanie Bolduc Pelchat**

**47-03-2024**

CONSIDÉRANT le dépôt de la lettre de démission Mme Joanie Bolduc Pelchat à titre de Directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE Mme Joanie Bolduc Pelchat, mentionne dans sa lettre, que son départ est fixé au 31 mai 2024, ou avant dans l'éventualité où le poste serait comblé plus rapidement;

Il est proposé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'accepter la démission de Mme Joanie Bolduc Pelchat à titre de Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, en date du 4 mars 2024.

De mandater le comité responsable des ressources humaines pour entamer le plus rapidement possible le processus d'embauche d'un nouveau directeur général.

### **6.14 Approbation du rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2023**

**48-03-2024**

CONSIDÉRANT que les municipalités ont transmis toutes les informations nécessaires à la rédaction du rapport annuel à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC a produit et présenté le contenu au Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC doit transmettre dans les trois mois de leur fin d'année financière un rapport

d'activité de l'exercice précédent au ministre de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit adopter le rapport annuel 2023 de la MRC de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
appuyé par Mme Lorie Gosselin Côté  
et unanimement résolu par les conseillers

Que la Municipalité de Saint-Nazaire-de-approuve le rapport des activités en sécurité incendie de l'année 2023 et fera parvenir la présente résolution à la MRC.

### **6.15 Appui Municipalité de Saint-Damien**

**49-03-2024**

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Bellechasse a annoncé la fermeture le 8 mars prochain de sa succursale de Saint-Damien-de-Buckland ;

CONSIDÉRANT QUE la succursale de la Caisse Desjardins est établie à Saint-Damien-de-Buckland depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland dessert la population des municipalités du Sud de la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est un pôle d'accueil de travailleurs étrangers, notamment grâce au développement de la Résidence HANA, et que la plupart de ces travailleurs n'ont pas de moyen de transport ;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland est utilisée par plusieurs de ces travailleurs étrangers pour qui ce service de proximité est plus qu'essentiel pour leur autonomie, leur intégration et leur rétention dans Bellechasse et dans nos industries ;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland est utilisée par de nombreux citoyens âgés de 75 ans et plus pour qui ce service de proximité est plus qu'essentiel pour leur autonomie, leur sécurité et leur rétention dans Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est le pôle économique et commercial des municipalités du sud du territoire de la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1 000 employés par jour gravitent vers Saint-Damien-de-Buckland pour y travailler notamment chez IPL et autres industries et institutions ;

CONSIDÉRANT QUE le sud du territoire de la MRC de Bellechasse est un pôle touristique important avec le Parc régional et la Station de ski Massif du Sud, le Parc des Chutes d'Armagh, La Maison de la Culture de Bellechasse, Le Pub de la



Contrée, l'Aréna J.E. Métivier, le Club de Golf Bellechasse, le Havre du Lac Vert et Cassis et Mélisse ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland investit dans la revitalisation de son cœur de village avec le soutien de la communauté des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours dont l'administration générale y est toujours située ;

CONSIDÉRANT QUE des développements institutionnels importants ont lieu actuellement à Saint-Damien-de-Buckland avec la construction d'un deuxième Centre de la Petite Enfance et d'une nouvelle école primaire, démontrant la vitalité de notre milieu ;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland, les clients voulant un service au comptoir devront faire au minimum 20 kilomètres de route;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland, les employés de la clientèle Affaires, soit les municipalités, les institutions, les commerces, les entreprises et les organismes du sud de Bellechasse, devront se déplacer sur au minimum 20 kilomètres de route pour effectuer leurs dépôts ;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale de Saint-Damien-de-Buckland, Desjardins déroge de ses valeurs de solidarité avec le milieu et s'éloigne des intérêts de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland va contribuer à la dévitalisation sociale et économique du sud du territoire de la MRC de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Bellechasse a annoncé cette fermeture à ses membres avec un préavis déraisonnable de trois (3) semaines et ce, accompagné de peu d'explications sur les motifs menant à cette fermeture ;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland a soulevé de nombreuses réactions au sein de la population du sud de Bellechasse ;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de plus de 1 000 noms dénonçant la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland a été déposée au conseil municipal de Saint-Damien afin qu'elle soit acheminée au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bellechasse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse de Bellechasse de reconsidérer sa décision de fermer le seul centre de service en opération au sud de son territoire de Bellechasse;

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse de Bellechasse de maintenir un service de dépôt pour sa clientèle d'affaires;

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse de Bellechasse de tenir rapidement une séance publique d'information pour venir expliquer à la population les motifs ayant menés à cette fermeture ;

QUE la pétition déposée au conseil municipal le 4 mars 2024 par des citoyens accompagne cette résolution qui sera transmise au conseil d'administration de la Caisse de Bellechasse.

### **6.16 Déneigement des entrées municipales saison 2024-2025**

M. Fernand Pelchat informe la municipalité qu'il ne reprendra pas le poste pour le déneigement des entrées municipales pour la saison 2024-2025.

Les membres du conseil municipal tiennent à remercier M. Fernand Pelchat pour les services rendus à la municipalité.

Une annonce paraîtra dans le journal St-Nazaire Information d'avril et dans les éditions suivantes afin de recruter quelqu'un pour remplir cette tâche.

## **7. CORRESPONDANCES**

Une invitation de la MRC à participer à l'activité « Nos milieux de vie en action » est remise aux membres du conseil.

## **8. SUIVI MRC :**

### **8.1 Procès-verbal du mois de février 2024 de la MRC de Bellechasse**

Le procès-verbal du mois de février 2024 du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel, en date du 28 février 2024. Aucune question n'est formulée relativement au procès-verbal déposé.

## **9. VARIA**

### **9.1 Assemblée générale du Comité des loisirs**

**Mme Lorie Gosselin Côté déclare ses intérêts et se retire de ce point de l'ordre du jour.**

**50-03-2024**

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Saint-Nazaire-de-Dorchester désire tenir son assemblée générale, le 21 mars 2024, au Centre communautaire;

Il est proposé par M. Luc Lachance  
appuyé par M. Denis Tanguay  
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le Comité des loisirs à tenir son assemblée générale  
au Centre communautaire le 21 mars 2024, en soirée.

## **9.2 Assemblée publique de consultation**

**51-03-2024**

Il est proposé par Mme Lorie Gosselin Côté  
appuyé par Mme Marie-Andrée Lapierre  
et unanimement résolu par les conseillers

De tenir une assemblée publique de consultation portant sur le  
projet de règlement #290-2024, le 8 avril 2024, à 18h30 au  
centre communautaire (59, rue Anselme-Jolin).

Que Mme Joanie Bolduc Pelchat, directrice générale et  
greffière- trésorière publie un avis public à cet effet, au plus  
tard sept jours avant la tenue de l'assemblée.

Que la séance régulière qui devait se tenir le 8 avril 2024 à la  
salle du conseil, se tienne plutôt au centre communautaire, à  
19h30 tel que prévu.

## **9.3 Suivi sécurité incendie**

Une rencontre a eu lieu le jeudi 29 février avec les membres de  
la brigade incendie de St-Léon/Saint-Nazaire afin de réfléchir et  
de trouver une façon de combler le poste de Directeur incendie  
au sein de l'équipe.

La solution retenue consiste à déposer une demande à la MRC  
pour vérifier la possibilité que la partie administrative de la  
tâche soit effectuée par le Service sécurité incendie de la MRC  
de Bellechasse.

## **9.4 Responsable de la bibliothèque**

Mme Guylaine Rouleau a informé la municipalité qu'elle  
n'occupera plus le poste de responsable de la bibliothèque à  
compter du mois de mars 2024.

Les membres du conseil municipal tiennent à remercier Mme  
Guylaine Rouleau pour les services rendus à la municipalité.

Des démarches seront entreprises afin de nommer un nouveau  
responsable et d'aider les personnes déjà en place à trouver de  
nouveaux bénévoles.

## **9.5 Stationnement Comité des loisirs**

**Mme Lorie Gosselin Côté déclare ses intérêts et se retire de ce point de l'ordre du jour.**

Une affiche « Stationnement interdit » sera installé au terrain des loisirs, afin qu'un espace de stationnement soit en tout temps accessible aux membres du Comité des loisirs lorsqu'ils ont besoin d'accéder au local qui leur est réservé.

## **9.6 Inventaire équipements et infrastructures de loisirs**

**Mme Lorie Gosselin Côté déclare ses intérêts et se retire de ce point de l'ordre du jour.**

Un inventaire des équipements et infrastructures de loisirs sera dressé afin de valider ce qui appartient à la municipalité et ce qui appartient au Comité des loisirs. Cet inventaire sera déposé en séance du conseil et permettra dorénavant de déterminer qui est responsable de l'entretien des divers biens, qui sont inscrits sur cette liste.

## **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**52-03-2024**

Il est proposé par Mme Francine Garneau  
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 20 h34.

« Je Nadia Vallières, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

\_\_\_\_\_  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière